
**DÉVASTATION D'UN SECTEUR PROTÉGÉ DU PARC RÉGIONAL
(AMÉNAGEMENT ILLÉGAL DE SENTIERS DE VÉLO)**

Val-David, le 20 juillet 2011

Les autorités municipales de Val-David ont tenu ce matin une conférence de presse pour faire le point sur la dévastation constatée dans une des plus importante zone de conservation du Parc régional de Val-David–Val-Morin.

En effet, un réseau de sentiers a été aménagé, sans permission et à l'insu des autorités du parc, par un groupe d'adeptes de vélo extrême qui se sont permis de couper des arbres, de mettre à nu des plaques rocheuses et de construire des passerelles.

Cette zone de conservation en est une où toute activité récréative est interdite et que contournent les sentiers de ski de fond. On y retrouve un peuplement forestier particulier et un corridor faunique qu'utilise la grande faune (originaux, cerfs de Virginie, coyotte, ours noir, etc.).

Dès que les patrouilleurs du parc ont eu connaissance de la situation, la Sûreté du Québec a été alertée et une plainte a été déposée pour méfaits publics et intrusion.

En plus de l'impact écologique, cette destruction aura également un impact financier lié aux travaux qui seront nécessaires pour remettre les lieux en état.



Deux exemples de structures installées



Surface rocheuse mise à nu
(mousse et lichen complètement arrachés)



Sentier élargi (au milieu duquel on peut
apercevoir le tronc d'un arbre récemment coupé)



Partie rocheuse à deux voies
complètement dégagée